

**Décision de mise en paiement immédiate de la subvention ASIMIUT.**

**Conseil d'administration du 4 avril 2016**

**Délibération 2016/04/CA-055**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

*Vu la délibération 2016/04/CA-054 du 4 avril 2016 ;*

*Considérant que les activités de l'association ASIMIUT sont suspendues à l'octroi de sa subvention ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers décident la mise en paiement immédiate, à titre exceptionnel, de la subvention à l'association ASIMIUT.**

Toulouse, le 4 avril 2016  
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 29  
Nombre de voix défavorables : 2  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0